

# Objectif



## Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

### Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Normandie  
Anjou-Maine
- Page 3 : Aquitaine  
Charente-Perigord
- Page 5 : Côte d'Armor
- Page 6 : Aquitaine Gironde
- Page 7 : Tapenade
- Page 8 : AG CASA
- Page 10 : Plein les bourses
- Page 12 : Mutualisme quand tu nous tiens
- Page 13 : No pasaran
- Page 14 : Filoche / Macron
- Page 16 : Loi Macron ...
- Page 17 : Tsatsiki
- Page 18 : La Sécurité elle est à nous
- Page 19 : La parole des Sages
- Page 20 : Tarzoon la honte

### Union SUD Crédit Agricole

144, boulevard de la Villette  
75019 PARIS

Tel : 06 30 85 81 94

Mail : sudcam@free.fr

objectifsud@hotmail.fr

[www.sudcam.com](http://www.sudcam.com)

n° 98

Juin 2015

Union  
syndicale  
**Solidaires**

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

## C'EST LA CRISE, IL PARAÎT

**V**ous avez sans doute entendu, dans vos caisses régionales, vos dirigeants se plaindre du contexte économique, de l'environnement instable, de la baisse des résultats ou du PNB. Autant d'indicateurs qui doivent conduire à la prudence. Tous ces beaux discours, nous avons, nous aussi, l'habitude de les entendre au niveau des négociations nationales. Mais force est de constater que la crise n'est pas pour tout le monde.

Un petit rappel. Lors de la négociation sur les salaires, le 29 janvier dernier, le rapporteur fédéral nous a dit, avant de faire sa proposition, que nous n'avions pas connu de telles baisses depuis 10 ans, qu'il fallait prendre conscience de la situation dans laquelle nous sommes. SUDCAM a répondu que nous relativisions la baisse des résultats, puisque les directions disposent d'un outil formidable pour le trafiquer (traduire "ajuster", pour la direction) et le ramener au niveau souhaité : le FRBG. Nous avons aussi dit que nous serions inquiets le jour où les évolutions des rémunérations de nos patrons seraient dans des proportions identiques à celles qu'ils daignent bien nous offrir (+ 0,25 % sur les RCE, qui ne représentent que 72 % de la rémunération en moyenne nationale). C'est chose faite et les résultats sont édifiants.

Entre 2013 et 2014, les rémunérations fixes des directeurs de CA progressent de + 3,5 % (+ 11100 €) à + 27,6 % (+ 70200 €). Ce qui est étrange, c'est que lorsque la rémunération fixe augmente peu, la rémunération variable augmente davantage. Sur les CR où nous avons pu obtenir les évolutions de la rémunération fixe et variable, les augmentations, pour la seule année 2014 vont de

+ 13074 € à + 77166 € !!! Je vous invite fortement à comparer ces chiffres avec votre augmentation de salaire, issue des négociations de janvier dernier. S'il y a une crise et si nous sommes dans une situation délicate, il va falloir donner des explications à ceux qui sont tous les jours en galère dans leurs agences ou unités, parce que les moyens ne suivent pas. La maîtrise des charges serait-elle un critère permettant à nos patrons d'améliorer leur rémunération variable ?

Le dossier rétribution globale a vu le jour parce que notre salaire de base est en décalage avec nos concurrents (12% en moins). La direction a donc souhaité améliorer la vitrine, mais surtout pas en donnant plus. Il a fallu chercher ce qu'on avait en fond de magasin pour le mettre en vitrine. C'est la preuve que nos demandes d'augmentations de salaires (+ 100 € par mois) sont loin d'être déconnantes. Si on continue au rythme actuel, il faudra encore en remettre une couche dans les années à venir. Pensez-y dans vos négociations et soyez curieux : allez chercher les chiffres. Ceux que je vous communique sont publics.

Quand nos directions parlent de crise, il faut avoir présent à l'esprit que ce sont eux les responsables. La crise des Subprimes n'a pas eu d'impact sur les évolutions de rémunération des dirigeants, tout comme les 25 milliards d'euros perdus dans des investissements plus que hasardeux. Alors n'ayez pas de scrupule à demander ce que vous estimez juste. Arrêtez les dépassements d'horaires, levez le pied. Vous ne serez pas payés davantage, mais votre santé et votre bien être s'en trouveront améliorés ■

# Réorganisation du réseau "APV"

La Normandie connaît actuellement une réorganisation de son réseau, fort de 1 120 salariés : l'Amélioration de la Performance des Ventes. L'objectif est d'adapter les bonnes compétences aux bons endroits et d'accroître notre capacité de conseil et de productivité, afin d'augmenter nos ventes de 20% d'ici... fin 2016 ! 60% des clients auront un nouvel interlocuteur suite à l'évolution des portefeuilles... La perspective annoncée de 200 promotions, en l'occurrence l'accroissement du nombre de chargés haut de gamme et de conseillers commerciaux, suite à l'évolution des assistants clientèle, ne doit pas occulter les conséquences de ce projet sur les conditions de travail.

La contrepartie est la suppression de 27,4 postes. Les collègues, dont le poste disparaît, sont inquiets, malgré la communication d'une ébauche de processus de postulation et l'annonce de certaines "garanties". En effet, la DRH a beau écrire qu'ils resteront en place tant qu'une solution indivi-

duelle n'aura pas été trouvée, nous craignons que des pressions s'exercent sur ces personnes, dans le but de leur faire accepter une mobilité. A ce jour, la création d'une commission mensuelle, pour examiner les cas complexes et atténuer les troubles psychosociaux, a été refusée.

La baisse d'effectif, dans de nombreuses agences, va rendre difficile l'organisation de l'accueil, du conseil, des congés et des formations. Le mécontentement de la clientèle risque de croître, ainsi que les incivilités.

Quid de l'évolution de la charge de travail des agences concernées par ces changements ? Quid de la motivation des salariés, pourtant investis dans leur travail, se voyant rétrogradés "moralement", suite au passage de leurs postes de conseillers spécialisés, en conseillers particuliers et de conseillers commerciaux ? A cela s'ajoute des postes, non pourvus en interne, de

conseillers privés. Justement là où se trouve le plus de potentiel en Basse Normandie... Quid de l'appréciation de la performance individuelle et collective, en fonction de la contribution en brut, de l'évolution du portefeuille et du potentiel du territoire ?

**En résumé, ce sera « à la gueule du client » !!!**

Au final, certains collègues sont en situation de mal être ! Nous avons au moins obtenu une garantie : chacun gardera son statut et sa rémunération, participation et intéressement compris, même si le poste est de pesée inférieure.

Encore une fois, nous constatons que la direction prend toujours le problème à l'envers : elle devrait adapter le métier à une charge de travail acceptable et ensuite voir combien il faudrait de postes, pour servir au mieux l'ensemble de nos clients... Et non l'inverse !

## Normandie toujours !

Formation professionnelle : La loi sur la formation fait évoluer l'accord mais les points bloquants persistent. L'accord national prévoit que les formations participant au développement des compétences des salariés sont réalisées hors temps de travail sauf si c'est l'entreprise qui prend l'initiative de l'inscription... En Normandie, nous avons un accord local qui améliore ce système puisqu'elles sont toutes faites pendant le temps de travail mais si un jour il est dénoncé par un DRH et qu'on revient à l'accord national, vous imaginez l'impact !!!

Cela ne gêne pas les signataires habituels... Les nouveautés sont : un entretien professionnel tous les 2 ans, un compte personnel de formation d'un maximum de 150 heures qui peut être abondé si la durée de formation est supérieure à ce quota. Pour les tuteurs, ils doivent en tenir compte pour leur activité professionnelle même si c'est suite à un échange avec le responsable et cela favorisera l'attribution de RCI. Par contre, pas de moyens supplémentaires pour la Commission formation alors que cela ne se simplifie pas d'année en année ■

## Anjou - Maine

**Elections professionnelles : La représentativité pour 4 ans.**

Garder la représentativité était l'objectif minimum fixé pour ces élections professionnelles. De ce côté là il est atteint.

Concernant les résultats en eux-mêmes ils sont décevants. En effet, nous perdons 5% de voix et passons au 5<sup>ème</sup> rang des organisations Syndicale de la CR. Pour la deuxième fois, nous avons perdus 6 points entre 2007 et 2011, nous enregistrons une baisse sensible de notre influence.

*Nous avons quatre années devant nous pour convaincre les salariés de nous rejoindre et gagner des électeurs.*

**CE** : Nous conservons nos 2 postes (TAU et AA) avec les 2 suppléants.

**DP** : Nous gardons 1 poste en TAU avec le suppléant par contre nous perdons en AA le titulaire pour ne garder que le suppléant, ce qui nous permet quand même de conserver 4 Délégués Syndicaux titulaires et 4 DS suppléants.

**CHSCT** : 1 titulaire et 1 suppléant contre 2 précédemment.

## Tout lasse, tout passe, tout change !

Accrochez vos ceintures, vos dentiers, vos harnais, vos médocs et/ou séances de psy car, le changement, c'est pour demain et vous risquez de le sentir passer. La bascule NICE à peine digérée, vous savez de nouveau comment faire votre travail. Mais les projets en cours à la Caisse d'Aquitaine, issus du projet d'entreprise ou de NICE ou encore de projets nationaux vont bousculer cette fragile maîtrise de votre environnement professionnel.

### En 2015 on teste, en 2016, on applique !

Au menu des réjouissances, ça donne :

- La NOD (Nouvelle Organisation Distributive) : de nouveaux métiers, de nouvelles pesées de poste, un nouveau management direct et indirect, changement de portefeuilles clients, redimensionnement des portefeuilles, le périmètre de vos activités évolue, des mobilités géographiques ou fonctionnelles à la clé, comme ça vous aurez en plus, de nouveaux collègues.
- L'Agence collaborative (Nouveau format d'agence) : un nouvel espace de travail, d'organisation (salle commune ou en bureau pour recevoir les clients), de mobilités (ce sera les chaises tournantes tous les jours), de nouvelles habitudes pour vos clients à leur faire comprendre.
- La gestion externalisée des valeurs : selon les agences, les secteurs etc... On ne traitera plus toute ou partie des valeurs... on n'irait pas vers un dégraissage du réseau à terme ?
- La rétribution globale : de nouveaux métiers, donc de nouvelles REC et des nouveaux salaires ; de nouveaux accords REC et Intéressement, histoire de réduire la part de rémunération variable.
- Le PUC : vous jonglerez bientôt avec 2 interfaces informatiques en phase transitoire à raison de 2 postes par agence pour vous habituer progressivement avant migration.

Quand on vous dit que tout change ... les toiles d'araignée n'ont décidément pas le temps de se poser !

## SERENITUDE,

Le nouvel état d'esprit de SUD Charente-Périgord après des résultats encourageants aux élections professionnelles intervenues en fin d'année.

Chute d'audience enrayée, progression en nombre d'élus, renouvellement et rajeunissement de l'effectif militant, deuxième force syndicale dans l'entreprise : nous sommes en ordre de marche pour mettre à profit les quatre ans à venir en affirmant notre force et nos convictions avec, en ligne de mire, le ticket perdant du sortant au bout du chemin pour la CGC.

Un taux de participation exceptionnel > 80% en comité d'entreprise, à mettre en lien avec les réorganisations en cours tant dans le réseau qu'aux sièges. Une évolution dans la stabilité du paysage syndical où les équilibres fondamentaux des forces en présence se maintiennent : CGC 49% - SUD 27% - CGT 24% mais où SUD précède désormais la CGT. La représentativité est assurée pour les 3 organisations mais aucune organisation ne peut signer seule un accord d'entreprise.

La conséquence positive pour le syndicat, c'est des moyens supplémentaires. En nombre d'élus [4/11 en DP ; 3/8 en CE ; 3/9 en CHSCT] en hausse malgré un nombre inférieur de postes à pourvoir ; en nombre d'heures de délégation ; en budget de fonctionnement ; en budget de formation syndicale.

En contrepartie, c'est une responsabilité accrue envers l'ensemble des salariés qui ont été sensibles à l'autonomie concrète de SUD, à son aptitude à conjuguer confrontation / négociation et sa capacité à penser global agir local. Des salariés également reconnaissants d'une présence terrain responsable où le syndicat dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit, agit en toute indépendance, ignore les critiques et avance sur ses convictions. Une stratégie gagnante à confirmer dans quatre ans !



## Élections CA NORMANDIE

En 4 ans, le paysage syndical a évolué dans notre CR. 2 syndicats, SNIACAM et FO, n'étant plus représentatifs depuis 2011, n'ont pas présenté de listes à cette élection. La CGT a présenté 3 candidats uniquement chez les techniciens.

Conclusion, nous n'étions plus que 4 organisations syndicales à se présenter avec des listes complètes.

Le taux de participation a beaucoup baissé : 60,37 %. Les assistants n'ont voté qu'à hauteur de 45,87 %. Sur ce collège de 678 inscrits, nous trouvons plus de 200 CDD ou alternants et nous avons recruté 175 personnes en 2014. Grosso modo, la moitié d'entre eux ont moins d'un an d'ancienneté : on peut comprendre qu'ils ne se sentent pas trop concernés par cette élection !

Par rapport à 2011, tous les syndicats progressent en pourcentage sauf la CGT. Cela s'explique par le retrait du SNIACAM et FO. Mais, c'est SUD qui a fait la plus forte progression au niveau de la représentativité (41,91% contre 34,10%) !

En moyenne, sur toutes les élections (CE, DP, Conseil de discipline et CCPMA), **les salariés ont voté à 42,78 % pour les listes SUD !!!**

Un second tour a été organisé pour les assistants et la participation a été dans la continuité du premier (30% de votants). La bonne surprise est la faible perte de voix pour SUD entre les 2 tours. 85% des votants SUD du premier tour ont confirmé leur vote alors que les 2 autres syndicats (CFDT et UNSA) ont perdu la moitié de leur voix... Résultat, SUD a fait plus de 65% des voix chez les assistants et **gagne ainsi un siège de titulaire en CE et DP par rapport à la précédente mandature.**

Au niveau des sièges, cela donne :

Nombre d'élus	CFDT	CGC	CGT	SUD	UNSA
Comité d'entreprise	4	6		12	2
Délégués du personnel	4	6		14	4
Conseil de discipline				4	
Prévoyance				2	
<b>TOTAL</b>	8	12	0	32	6
<b>Représentativité</b>	19,06%	19,59%	1,74%	<b>41,91%</b>	17,70%

C'est, avant tout, grâce à la mobilisation des adhérents SUD que nous avons réalisé ce score.

**Un adhérent vote et fait voter !**

Nous venons de passer le cap des 460 adhérents ! Nous espérons que ce nombre va encore progresser, lors de ces quatre prochaines années, pour être toujours plus forts face à la direction !!!

## Grève dans les Côtes d'Armor

### Sabine, quelle est selon toi la recette de ce succès ?

Pour expliquer les choses je vais faire un historique. Ça fait des mois qu'on alerte la direction sur les conditions de travail, qu'on pose les mêmes questions quelles que soient les organisations syndicales (on est 4 : FO, CGT, CFTD



et SUD). Suite à 3 réunions de NAO où la direction n'a absolument rien donné (pas même l'augmentation du ticket resto !), on est tous sortis très énervés. On s'est alors réuni les 4 OS et on a commencé à rédiger un tract et à parler mobilisation, fin du premier tract : *“la mobilisation deviendra incontournable ! Nous serons amenés à vous réunir prochainement pour décider ensemble des actions à mener”*.

On a ensuite demandé un rendez-vous avec le Directeur Général directement (2 représentants par OS). Au 2<sup>ème</sup> rdv le Directeur Général a commencé à nous donner quelques pistes d'améliorations, mais très insuffisantes par rapport aux attentes. On lui a alors annoncé qu'on appelait à la mobilisation le jour de l'assemblée générale de notre CR, ce qui ne lui a pas plu du tout.

Tout au long de cette période et pendant le mouvement on a toujours tout décidé tous ensemble. On n'a eu aucun désaccord, chacun a pu s'exprimer, argumenter, convaincre ou pas, mais toutes les décisions se sont prises très facilement.

Les tracts, discours aux collègues, trames d'échange avec la direction ont toujours été écrits conjointement. Quand on était avec la Direction dès qu'on avait un doute, on faisait une suspension de séance pour se concerter, on n'a jamais avancé sans l'accord des autres. Mais ça s'est fait vraiment très simplement et naturellement (aucune règle

### Sabine Keller nous raconte :

n'avait été dictée à l'avance). Je pense que c'est beaucoup lié à l'entente des personnes présentes dans l'intersyndicale.

Pour la mobilisation des collègues ça s'est fait tout seul puisque ils étaient vraiment à bout. On a vraiment beaucoup de difficultés avec nos coopérations bretonnes.

Mais on a été nous même assez surpris de cette forte mobilisation (siège et réseau) sur la durée : 530 grévistes le mardi après-midi, on était encore 450 le vendredi.

### Quelles ont été vos revendications et qu'avez-vous obtenu ?

Les revendications portaient sur les conditions de travail et les conditions financières.

Notre force a été cette mobilisation, mais aussi notre unité au sein de l'intersyndicale. Ce qui nous a permis d'obtenir des choses.

- 25 CDD tout de suite pour palier au surplus d'activité conjoncturel (réaménagements et mise en place de nos coopérations bretonnes qui ont beaucoup de mal à se mettre en place), les directeurs ne sont pas fermés à transformer certains CDD en CDI après une remise à plat des métiers et des portefeuilles en fonction des besoins
- Déclaration des heures supp. dans l'espace RH sans demande préalable aux managers (ce qui n'était pas possible jusque-là et ce qu'on demande depuis des années). Possibilité de poser les heures supp faites depuis le 1<sup>er</sup> janvier avec recup, et à partir de ce jour jusque fin juin possibilité de se faire payer les heures supp.
- Prime de 400 € ÉGALITAIRE (le “égalitaire” a vraiment été le plus dur à faire avaler à la direction).
- Plus tout un tas de petites choses qui devraient améliorer notre quotidien au fur et à mesure. (essentiellement sur les process liés aux coopérations bretonnes).

Sur les conseils de Philippe nous avons communiqué sur le site SUDCAM tout au long de ces journées, pour faire du direct. Nous avons appris le dernier jour que notre Directeur Commercial nous lisait !

Nous sommes sortis de ce mouvement en position de

# Carrefour des régions

force par rapport à la direction pour les mois à venir. Et ça c'est surtout grâce à notre cohésion dans l'intersyndicale.

## Et maintenant quelle est la suite ?

Nous sommes 1 mois après la grève. La Direction a mis en place une commission de suivi suite au protocole de sortie de conflit pour nous rendre des comptes sur les différents points. Nous venons d'avoir la première réunion.

- 28 CDD ont été embauchés en 15 jours, jusque fin juin avec possibilité de proroger.
- Les recrutements de CDI se sont accélérés pour pallier aux postes vacants et atteindre les 45 embauches d'ici fin juin (on en est à 25), ce sont juste des remplacements.
- On a des avancées sur les process des coopérations bretonnes toutes les semaines.
- Des référents métiers ont été nommés et des réunions organisées avec le directeur commercial pour recenser tous les problèmes liés à chaque métier.

- Une simplification du process des réaménagements qui facilite grandement le travail.

Le point d'alerte sur cette première réunion reste les heures supplémentaires. Les remontées restent assez faibles (même si elles ont quand même doublées), mais les collègues n'ont pas encore eu le temps pour la plupart. Une majorité des demandes en cours n'ont pas encore été validées par les managers. Et les discours en agence sont très variables, pour certains managers il est toujours inconcevable de déclarer des heures supplémentaires, alors que le discours du Directeur Général a été très clair. Et la Directrice des ressources humaines elle-même débat avec nous sur ceux qui font des pauses cafés et déclarent des heures supp... Ce combat est loin d'être gagné. On va communiquer à nouveau en intersyndicale là-dessus.

Pour les collègues en agence ou au siège ça reste toujours compliqué (surtout qu'il a fallu "rattraper" la semaine de grève) car l'activité est toujours très intense, mais les améliorations sont en marche.

L'intersyndicale reste plus que jamais unie et en alerte au moindre souci.

## Aquitaine Gironde

Le printemps s'annonçant, il vient fleurir comme chaque année l'Assemblée Générale de la section SUD CA33. Une nouvelle fois une cinquantaine de participants, adhérents et sympathisants étaient présent après une dure journée de labeur.

Le menu et nous ne parlerons pas du repas, n'était pas particulièrement digeste. Après une entrée rapide statutaire (trésorerie, adhésion...), nous avons attaqué les plats de résistance.

Christian BRIAUD, secrétaire national de SUD, présent parmi nous, entamait les débats par un point sur NICE et les négociations nationales en cours.

Parmi les sujets traités ce soir là, outre un commentaire brillant de Tarzoon sur les résultats mirobolants de notre CR et l'information annuelle sur l'intéressement et la participation en CR d'Aquitaine, l'actualité du jour concernait le gros pavé rétribution globale. Nous ne reviendrons pas dessus dans ces pages, mais l'expérience montre que la communication avec les salariés de l'accord "usine à gaz" sur ce sujet paraît complexe, même si tout le monde a bien compris qu'il n'y aurait pas d'augmentation globale, qu'on se faisait bien b...la gueule quoi...

Nous avons choisi également d'évoquer les thèmes de la Titrisation et du projet de la loi Macron en guise de "trou normand", histoire d'avoir un bon mal de tête avant d'attaquer notre dessert local : la réorganisation interne site/réseau et le projet agence collaborative.

Deux bonnes heures d'information intense, qui laissèrent notre assistance lessivée alors que le soleil venait tout juste de disparaître.

Nous espérons que cela sera plus léger l'an prochain, mais vu le rythme des projets envisagés par la Direction, il va falloir certainement prévoir une journée Barbecue ■

*Le nouveau siège de la Caisse d'Aquitaine*

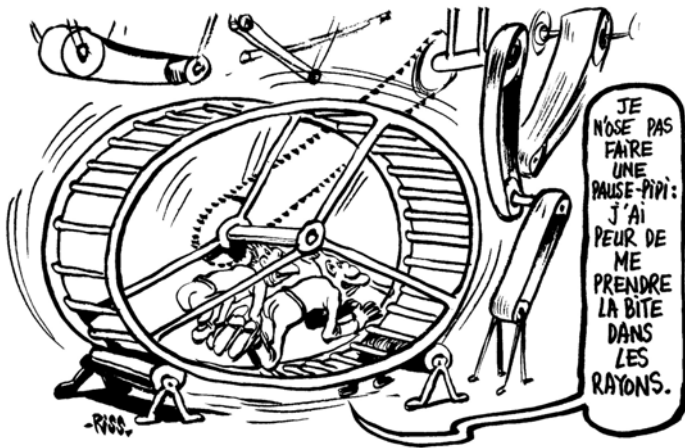


## Alternative Economique : et si on embauchait ?!

Pour faire simple et binaire, quand les volumes à produire

Côté salarié : on opte pour la 1<sup>ère</sup> car c'est immédiat et ça soulage là où ça fait mal, ça fait du boulot pour ceux qui n'en ont pas, ça crée de la consommation et de l'espoir, c'est citoyen. En plus, à coup de 120 millions d'€ de bénéfices de plus par an, on peut bien toucher à la cagnotte, il en restera encore...

Côté patron, c'est toujours la 2<sup>ème</sup> option qui est retenue : c'est plus long, parfois coûteux, c'est les salariés qui s'y collent, ceux dont la coupe est déjà pleine, mais, plus durable, quoique, y a les accros du changement. Et puis surtout, on ne veut pas utiliser le CICE (Crédit D'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) pour embaucher et on ne veut pas toucher au trésor non plus !



et l'activité augmentent on peut soit embaucher pour traiter le surplus soit réorganiser, optimiser, mettre des processus sous surveillance...

C'est marrant, parce que les points de vue divergent.

## Quand les chefs utilisent des jolis mots pour le dire

Pour briller en société (ou à l'apéro), on est parfois tenté d'afficher un peu de culture. Alors on vous propose la crème, la tapenade ou encore la mousse à étaler sur les toasts de la culture Lean Management, à la manière d'un glossaire pour les Nuls.

**Collaborateur** : salarié, employé, soumis, maillon faible, pion, quantité négligeable

**Optimisation** : faire plus et mieux avec iso moins de moyens et surtout en limitant ton libre arbitre = ton emploi est en danger

**Processus** : morceau de ton boulot, découpé façon boucher

**Groupe de travail** : méthode participative pour réfléchir soi-même à la solution d'un problème, comme si tu créais la cage dans laquelle il faudra que tu sois content de t'être enfermé, tout seul comme un grand.

**Simplification** : façon de réduire tes espaces de liberté pour t'empêcher de faire les choses comme tu penses qu'elles doivent être faites

**Changement** : outil de déstabilisation induit par la perte de ses repères, pour t'empêcher de revendiquer des trucs légitimes

**Satisfaction client** : mesure de ta performance déportée entre des mains externes

**Amélioration continue** : moyen de te faire comprendre à quel point tu peux faire mieux et que la solution est en toi, alors cherche-la !

**Journée de convivialité** : illustration de la schizophrénie. Journée pas (toujours) synonyme de détente, où tu marches sur des œufs pour avoir l'air dans le moule et heureux de l'être.

**Chut...ils ne le disent pas mais, ça s'appelle le Lean Management (Cure d'amincissement du travail).**



Crédit Agricole Mutuel

## IL Y A EUX, LES DIRIGEANTS... ET VOUS !

En ce jour d'Assemblée Générale de CASA, vous pensez que les dirigeants de CASA ont les mêmes préoccupations que vous, qu'ils sont attentifs au cours de l'action CASA, aux dividendes, à la réussite et à la responsabilité du groupe Crédit Agricole ?

Mais en fait ....

- Ils préfèrent, avec l'aide d'un cabinet "ami" de consulting très grassement rémunéré, changer cette gouvernance soi-disant si efficiente l'an dernier encore !
- Ils font table rase des égarements passés dans les investissements à l'étranger, si chèrement payés par le groupe (et le groupe c'est aussi vous !), en arrosant les responsables de cette "gabegie" de promotions et primes généreuses. L'enveloppe des jetons de présence est de 1 050 000€, soit en moyenne 50 000€ par administrateur... CASA alloue au Président une dotation de 100 000€ pour se constituer un capital retraite... Le Directeur Général comme les directeurs touchent des jetons de présence des filiales de CASA qu'ils dirigent (CIB, LCL, Cariparma...) en plus de leur rémunération ! Surprenant, non ?
- Ils continuent, au détriment de l'emploi en France et de notre image, à installer des filiales dans les paradis fiscaux. Demandez-leur combien de nos filiales ont leur siège social au Luxembourg (comme CAMCA Assurances) et pourquoi ?
- Ils persistent à se féliciter de l'avancement catastrophique du projet NICE. Depuis l'étude de faisabilité initiale, combien d'années de retard ? Combien de renoncements qualitatifs ? Combien de millions d'euros supplémentaires ?
- Ils sont fiers de l'équilibre crédits / collecte du groupe mais sont obligés de revenir au "fumeux" système de titrisation des prêts habitats pour avoir de la liquidité. Nous aurait-on menti sur les avantages mirobolants d'avoir obtenu le livret A ?
- Les dirigeants et les "Traders" du groupe se voient octroyer près de 390 000 € de salaire fixe en moyenne avec possibilité d'aller jusqu'à 1,2 M€ avec la part variable du salaire.



Et pendant ce temps.....

- Les salariés des Caisses Régionales sont de plus en plus sollicités et de moins en moins nombreux, travaillent avec un système informatique d'un autre âge, voient leurs salaires stagner au mieux (+0,25% des RCE pour 2015), voient leurs conditions de travail se dégrader de jour en jour, voient leurs dirigeants continuer à se gaver !

**Arrêtons-les pendant qu'il en est encore temps !**

**Sortons CASA de la cote pour lui redonner ses capacités d'innovation, de conquête et de responsabilité sociétale !**



# AG CASA LILLE 2015

## RISQUE DE REPUTATION

Le mauvais indice de recommandation client du Crédit Agricole connaît de multiples causes dont des pratiques déléteres indignes d'un groupe mutualiste. Par exemple :

### JETONS DE PRESENCE

Que la rémunération variable versée aux dirigeants de Crédit Agricole SA et des Caisses régionales soit réduite du montant des jetons de présence qu'ils perçoivent, tant des sociétés du groupe que des sociétés extérieures au groupe dont ils sont administrateurs.

### GOVERNANCE

Les autorités de contrôle appellent à des mesures de simplification. Pourquoi ne pas corriger le modèle économique du véhicule coté, inadapté aux nouvelles normes réglementaires, pour évoluer vers une séparation nette des fonctions en adoptant le modèle Directoire et Conseil de Surveillance avec des fonctions de contrôle et des moyens d'investigation accrus ?

### CONSULTANTS

Le Groupe fait régulièrement appel à des consultants externes pour finaliser certains dossiers complexes. Quel est le montant de leurs honoraires ? Sont-ce les mêmes intervenants qui ont délivré l'attestation d'équité dans le cadre des switches ?

### SWITCH

Le goût amer du coût des switches dans la gorge des petits actionnaires : 700 millions au profit du seul actionnaire majoritaire...

### TITRISATION

Ouvrir son portefeuille de crédits à un mécanisme de titrisation vendue c'est, par la multiplicité d'intervenants incontrôlables, la dilution des responsabilités qui s'ensuit et les manipulations spéculatives des marchés, la porte ouverte au "shadow banking" et au blanchiment d'argent sale.

### PARADIS FISCAUX

Rien ne saurait justifier la présence du Crédit agricole dans les paradis fiscaux.

### SORTIR DE LA COTE

Pour faire de l'action Crédit agricole un placement de fond de portefeuille, sûr et rentable, exclu de toute spéculation et attaché au financement de l'économie réelle de nos territoires.

Quand on divise l'actif net comptable de CASA (50,063 Mds) par le nombre d'actions (2,5 Mds) = 19,43 €...

Sortir de la cote, ce n'est pas rembourser les actions mais organiser soi-même le marché secondaire, la liquidité des titres. Un savoir faire que le groupe cultive depuis des années pour les Caisses Régionales.

C'est d'abord connaître tous ses actionnaires par le biais de titres nominatifs.

C'est maîtriser l'activité économique du groupe en étant responsable devant tous les porteurs d'un prix de référence révisé trimestriellement.

Les transactions sont règlementées et les modalités de passation des ordres au marché secondaire excluent toute opération spéculative compte tenu de leur périodicité :

- Mensuelle par un mécanisme de liquidité interne
- Hebdomadaire par un mécanisme de rapprochement
- Quotidienne par échange de gré à gré.

Les pertes accumulées depuis une décennie et les problématiques de gouvernance du véhicule coté confrontées à l'évolution positive des certificats coopératifs d'associés sont autant d'arguments en faveur d'une sortie de la cote que SUD a toujours réclamée.



## SORTIR DE LA COTE TOUT SIMPLEMENT

Le terme générique de bourse désigne le lieu de rencontre du besoin de financement d'acteurs économiques, avec la volonté de placement d'investisseurs.

Il existe **des** bourses, pouvant traiter un très grand nombre de produits, parmi lesquels :

- Les titres financiers (actions, obligations et autres titres de créances)
- Les produits dérivés : (Swaps, Futures, Forwards...) Les produits dérivés ont pour sous-jacent différents instruments financiers, des matières premières (pétrole, métaux, blé, maïs, droits à polluer...).

Les bourses sont des marchés organisés, sous contrôles et sous contraintes, censés garantir la bonne fin des opérations et la liquidité des titres échangés.

Concernant les titres de CASA, le marché qui nous intéresse est celui des valeurs mobilières, celui où se décide la valeur de l'action. Celle-ci varie normalement en fonction des échanges de titres liés aux résultats de l'entreprise, à la conjoncture, aux licenciements annoncés et aux spéculations.

### **SUD milite depuis longtemps pour sortir Les actions CASA de la cote du marché des valeurs mobilières. De quoi s'agit-il ?**

C'est tout simplement une sortie de la Bourse, un retrait de la cote avec laquelle les actionnaires détiennent toujours leurs titres, mais sans la possibilité de réaliser de transactions sur le marché réglementé. Toutes les opérations devant se dérouler de gré à gré, sur un marché « hors côte ».

Les actions ne seront tout simplement plus cotées en Bourse. Un retrait de la cote ne passe pas forcément par un rachat d'actions, mais peut se réaliser par le transfert du marché réglementé, au marché de gré à gré.

Les inconvénients économiques de ce type d'opération sont

- ➔ La perte de notoriété (discutable)
- ➔ Des difficultés sur la liquidité du titre

Les avantages sont

- ➔ Une valorisation plus concrète (plus « juste »)

Une valorisation moins sujette aux aléas

- ➔ L'indépendance vis-à-vis du marché
- ➔ L'absence de coûts règlementaires.

## SORTIR DE LA COTE POUR CEUX QUI VEULENT EN SAVOIR PLUS

Les raisons d'un retrait de la cote peuvent être volontaires ou involontaires.

### **Dissolution - Liquidation :**

**En cas de cessation de paiement de l'entreprise**, les créanciers de l'entreprise peuvent décider d'entamer une procédure de liquidation judiciaire ou de redressement auprès du Tribunal de Commerce afin de récupérer leurs créances. Les dirigeants eux-mêmes peuvent également déclarer l'entreprise comme étant "en cessation de paiements". On parle alors de dépôt de bilan. En cas de sortie de la cote, les actions sont alors enregistrées en nominatif dans les registres de la société.

Si l'incapacité de l'entreprise à rembourser ses créanciers est avérée, la liquidation de l'entreprise va intervenir sauf si un repreneur est intéressé par l'entreprise. La liquidation est la mort de l'entreprise. Tous ces actifs vont alors être vendus afin de rembourser les dettes de l'entreprise. Il faut savoir que 90% des entreprises qui font objet d'une procédure de liquidation sont dissoutes au terme de la procédure.

Une fois tous les actifs vendus, le remboursement des dettes va être prioritaire. Les emprunts bancaires sont par exem-

## Mais alors, vraiment plein les bourses !

ple en tête de liste. Les créanciers détenant des parts avec des privilèges viennent ensuite. L'Etat est le premier créancier à être remboursé et passe avant tous les autres créanciers ayant des privilèges.

Enfin, les créances dites « chirographaires » (normales) sont remboursées par la vente de l'entreprise. Toutefois, il arrive très rarement que ces créanciers reçoivent de l'argent. En effet, les créanciers privilégiés ont la plupart du temps ponctionnés tout le revenu de la vente. En fin de liste, on trouve les créanciers "subordonnés" qui eux ont accepté d'être créancier de dernier ressort, en échange d'un taux d'intérêt plus important.

Il peut toutefois arriver que la valeur de l'entreprise soit supérieure à la valeur totale des dettes et créances. Dans ce cas, on parle de "boni de liquidation" qui sera réparti au prorata du montant des créances ou dettes détenues.

### Retrait volontaire :

Le retrait de la cote peut être souhaité par l'entreprise pour plusieurs raisons:

- ➔ **Manque de liquidité** : L'action n'est pas assez attractive pour les investisseurs et par conséquent il y a peu d'échange sur la valeur. Les actionnaires sont alors dans l'impossibilité de vendre leurs titres. C'est souvent le cas pour les entreprises de petites tailles. Les actionnaires vont alors décider en assemblée générale de se retirer de la cote. La vente de l'entreprise sera alors plus simple pour les dirigeants qui se chargeront eux-mêmes de trouver un repreneur.
- ➔ **Echapper à la réglementation** : Une société cotée se voit imposer de nombreuses obligations envers ses actionnaires par les autorités de marché. Elle doit par exemple mettre à disposition les comptes de résultats, communiquer sur sa stratégie.... Ces règles sont lourdes à gérer administrativement et ont un coût non négligeable.
- ➔ **Recentrage du pouvoir décisionnaire** : Une société cotée à une multitude d'actionnaires qui en se regroupant peuvent avoir une minorité de blocage en assemblée générale. Pour éviter cela, l'entreprise va sortir de la cote pour que les actionnaires historiques de l'entreprise gardent le pouvoir décisionnaire.
- ➔ **Offre publique** : Après une OPA (Offre Publique d'Achat) ou une OPE, (Offre publique d'Echange), la société acquéreuse peut effectuer une OPR (Offre publique de retrait) si elle possède plus de 95% du capital. Autrement dit, le flottant (part des actions à disposition du public) doit être inférieur à 5%. Les actionnaires de la société cible qui n'ont pas cédé leur titres vont alors être obligés de vendre. Ces actions vont par la suite être détruites.

### L'entreprise peut imposer les minoritaires à un retrait obligatoire

Si le Flottant (part des actions à disposition du public) représente une faible part du capital (moins de 5 % en France), un actionnaire majoritaire peut contraindre le public à vendre.

Dans cette procédure dite de « retrait obligatoire » (en anglais : « squeeze-out »), le prix payé par l'actionnaire majoritaire sera examiné en détail par les autorités de marché (l'AMF – Autorité des Marchés Financiers en France) et un expert indépendant devra délivrer une « attestation d'équité ».

Que le Flottant se trouve en dessous de ce seuil ou non, un actionnaire majoritaire peut en particulier se lancer dans une telle opération de retrait s'il estime que les cours de Bourse ne reflètent pas la valeur intrinsèque d'une société.

## LA MEILLEURE MANIERE DE SORTIR DE LA COTE POUR SUD

Une bonne cave et hop ! On sort un côte du Rhône, un côte de Bourg, un côte de Castillon

## LA BOURSE POUR CEUX QUI AIMENT LES HISTOIRES

Le terme de « bourse », dans son sens actuel, apparaît au début du XVIe siècle, à Bruges en Flandre, lieu de commerce depuis le XIIe siècle. Une place porte le nom de la famille Van der Beurse<sup>2</sup>. Rapidement, les marchands ont dit aller à la Beurse chaque fois qu'ils réglèrent le volet financier d'une affaire.

Le premier krach recensé a lieu en 1636 en Hollande. Les cours des bulbes de tulipe ayant atteint des niveaux excessivement élevés, le cours s'effondra le premier octobre. C'est la « tulipomanie »

## Les Banques mutualistes :

**L'odeur des banques commerciales avec des actionnaires, le même goût, mais ce n'est pas ça du tout ! (Tiré de « les dossiers du Canard enchaîné : Ces très chers banquiers »**

S'il est une autre exception culturelle en ce pays, c'est la banque mutualiste ! En France on a 3 banques mutualistes : La BPCE, la Crédit Agricole et le Crédit Mutuel. Dans ces trois banques il y a des guerres similaires entre la direction centrale et les baronnies locales et entre les Enarques et les patrons historiques. Les Premiers essayant de pousser les seconds qui ont pris le chemin le plus long du bas de l'échelle vers le haut. C'est normal



quand même, dans les années 90, on a déjà loupé le coche d'aller jouer sur les marchés financiers pour racheter d'autres établissements bancaires on y est arrivé trop tard et on a payé plus cher que les autres, il faut bien qu'il y en ait qui paye !

Charité bien ordonnée commence par soi-même : le Crédit Agricole avait quand même 60 milliards de fonds propres accumulés par ses 39 CR, ça faisait beaucoup trop d'argent qui dormait tout ça ! Alors on a préféré le dilapider dans le portugais Banco Espirito Santo (1 milliards d'euros pour avoir une participation dans ce joyau). Comme il nous fallait plus de bijoux on a acheté le Grec Emporiki en 2006 avant de le céder en 2012 pour un euro symbolique, un zirconium pour le prix d'un diamant. Et hop 8 milliards de perte ! En plus des 427 millions d'euros de participation dans la banque italienne Intesa Sanpaolo. La rémunération de Georges Pauget, (notre gentil pédégé d'alors), avait une partie variable qui dépendait des acquisitions faites hors de nos frontières.

Quand plus t'achètes, plus tu gagnes, c'est vrai que tu es tenté par la Rue de la Paix direct ! Et visiblement plus tu perds et plus on te tire le chapeau, car sa retraite du même nom a été de 800 000 euros.

La BPCE n'est pas en reste avec l'aventure Natixis qui lui a coûté au total 7 milliards d'Euros, une agathe pour une emeraude ? Jusqu'en 2009 il est à noter que les Caisses d'Epargne étaient baptisées « Sarkoland » dicit un représentant syndical : « Nous avons eu dans nos cadres les épouses de Woerth, Hortefeux, mais aussi Thierry Gaubert (ex-collaborateur de Nicolas Sarkozy à la mairie de Neuilly et au ministère du budget) et Didier Banquy (ancien du cabinet de Nicolas Sarkozy au ministère du Budget) ». Aujourd'hui les comptes sont à nouveau dans le vert enfin dans le bleu et rouge avec 2,1 milliards de gains en 2013 mais place à la justice ! François Pérol a été nommé à la tête du groupe BPCE alors qu'il avait géré ce dossier à l'Elysée en tant que secrétaire général adjoint de la présidence de la République. Il est à présent mis en examen pour prise illégale d'intérêt.

Le Crédit Mutuel à côté, fait presque figure d'enfant sage. Mais sa filiale suisse la Banque Pasche est zeyu-tée de près par le fisc qui la soupçonne d'évasion fiscale. Au Crédit Mut, il y a un conflit Ouest-Est avec un affrontement entre les Caisses de Bretagne et le reste du groupe dont le centre de gravité est à Strasbourg. Le chef de la Guilde de l'Ouest est le président du Crédit mutuel de Bretagne Jean-Pierre Denis inspecteur des finances et secrétaire général adjoint de l'Elysée du temps de Jacques Chirac. Il accuse la Guilde de l'est de favoriser les Caisses Locales de l'Est, et il les traîne au pénal quand même ! Le chef de la Guilde de l'est c'est un autre inspecteur des finances Nicolas Théry numéro 1 bis du Crédit Mut. Lui aussi énarque (au début ils étaient dans la même Guilde alors ?!) Mais lui c'est un ancien du cabinet de Dominique Strauss-Khan (Là une vanne ce serait trop facile) et aussi de la CFDT (non décidément, le syndicat stylos tout ça trop facile aussi !)

Finalement, dans tout ça, on a souvent à faire à des Enarques, encore une fois. Ces derniers passent de cabinet ministériel à Bercy ou l'inverse mais pour, au final, rejoindre le monde merveilleux de la banque commerciale ou mutualiste. A part la version policée des publicités on ne voit plus très bien où est le mutualisme là-dedans...

## Solidarité financière avec les camarades de Clément Méric

Le mercredi 5 juin 2013, Clément Méric, militant antifasciste membre de Solidaires étudiant-e-s était frappé à mort par des militants de 3<sup>ème</sup> Voie.

Ses agresseurs ont été rapidement interpellés mais la procédure judiciaire est lourde y compris pour les camarades qui l'accompagnaient ce jour là, eux-aussi syndiqués à Solidaires, et qui se sont portés parties civiles. Auditions, confrontations, mise sous scellés de leurs téléphones...

Cette procédure engendre d'importants frais d'avocats qui s'élèvent à ce jour à 16500 euros dont 2000 ont déjà été réglés grâce à la solidarité.

Nous en appelons à la solidarité des organisations qui se sont fortement mobilisées dans l'unité en juin 2013 afin de contribuer à la prise en charge de ces honoraires.

Les chèques libellés à l'ordre de Solidaires 75 peuvent être adressés à Solidaires 75, 144 bd de la Villette, 75019

Paris, en y faisant figurer au dos la mention *“Solidarité Clément Méric”*.

Nous souhaitons par ailleurs que les organisations inscrites sur cette liste, et d'autres, puissent se retrouver cette année pour construire une mobilisation à l'occasion des deux ans de la mort de Clément, dans l'unité la plus large, pour réaffirmer notre détermination à combattre l'extrême droite et refuser que cette mort ne tombe dans l'oubli.



Cette semaine (semaine 10) j'ai lu un article intéressant dans Charlie n°1180.

Il s'appelle « *Contre la FN : Changer de logiciel* ». Cet article nous dit qu'il faut changer de méthode : comparer le père et la fille et se repaître des dérapages des candidats frontistes, ça va un moment.

Maintenant il faut combattre les programmes, les mises en œuvre dans les endroits où le FN est passé. Voici un extrait hyper révélateur de ce que nous pourrions tous utiliser comme arguments auprès des collègues, des voisins et des copains qui ont un discours "borderline" et qui pourraient vite basculer du côté obscur de la force.

*« L'autre mesure de ce qu'est le FN, c'est ce qu'il fera des "petits", des "sans", qu'ils appartiennent à une minorité visible ou non. On glose beaucoup sur les filiations historiques du parti et les "dérapages" de ses candidats, mais c'est au quotidien de la gestion des villes FN qu'il faut s'intéresser. Avec ce constat : le petit peuple prend cher. Fermeture d'un centre social à Frejus, fin de la gratuité des cantines scolaires au Pontet (Mais 44% de hausse des indemnités du maire !), fin de l'étude surveillée du matin dans les écoles de Béziers... Ce sont les plus modestes qui trinquent, indépendamment de leur origine ou religion. Le FN ne ferait pas moins pour eux que les autres ? Dans les villes qu'il dirige, SI ».*

## 3 questions sur le projet MACRON à Gérard FILOCHE

*1-On entend peu de choses sur le projet MACRON dans les médias à part le travail du dimanche. Il est très difficile de résumer en quelques lignes ce projet qui fait plus de 110 articles, mais que pourrait-on dire pour résumer la teneur du texte et les menaces qui pèsent sur les salariés ?*

En effet, il ne faut pas que la question du travail (non majoré et contraint !) du dimanche et en soirée soit un « nez rouge » qui cache les 106 articles, tous aussi toxiques les uns que les autres, qui constituent le projet de loi Macron. Il y est aussi question :

- Les heures de nuit commencent à minuit au lieu de 22 h
- De la facilitation des licenciements
- De l'impossibilité d'être réintégré et d'obtenir des indemnités même lorsqu'on est licencié à tort et que la justice vous donne raison
- De protéger le groupe de la responsabilité des licenciements qui ont lieu dans un de ses établissements
- De supprimer les critères sociaux qui pouvaient protéger un salarié dans une liste de licenciés
- D'ouvrir la possibilité à des « contrats civils » de « gré a gré » qui ne sont plus des contrats de travail et ne bénéficient plus d'aucun droit lié au code du travail, ni donc a un recours auprès des prud'hommes
- Le contrôle des « petits » paquets de licenciements de moins de 10 est supprimé
- De dévitaliser les prud'hommes en remplaçant les juges par des commissions d'arbitrage, de participation, et en rendant rares et difficiles, et coûteux, les jugements réels
- De confirmer la suppression des élections prud'hommes avant de supprimer ceux ci
- D'établir un plafond bas (6 mois de salaires) pour les indemnités qu'un salarié lésé peut obtenir des prud'hommes
- De supprimer le droit pénal du travail en protégeant les patrons délinquants des juges, en remplaçant les procès par des rencontres individualisées avec des sous-préfets « négociant » les peines, les absences de peine, les compromis, sans condamnation pénale
- De supprimer les peines de prison pour délit d'entrave envers les actionnaires et patrons qui violent les droits des Comités d'Entreprise
- De déposséder les inspecteurs du travail de la maîtrise de leurs contrôles, au plan géographique, au plan généraliste, au plan des suites à donner aux infractions, cela reviendra à la hiérarchie et à des choix politiques entre « gens du monde », Direccte et patrons
- De supprimer la médecine du travail, en supprimant les visites (réduites à une fois tous les 4 ans chez le médecin généraliste)
- De permettre aux entreprises de moins de 50 salariés (97 % !) de ne plus publier leurs comptes
- Recul des obligations patronales d'informer les institutions représentatives du personnel sur les données sociales entreprises
- De remplacer du salaire par de l'épargne salariale gérée par le patron et sans cotisations sociales
- De permettre la distribution gratuite d'actions... défiscalisées
- le travail des enfants de 14 à 18 ans sera moins protégé face aux risques d'accidents : moins de contrôle a priori, moins d'interdictions, plus de dérogations « souples »

LA DÉRÉGLEMENTATION SELON MACRON



- Le recul des obligations des entreprises vis à vis des handicapés (qualité d'embauche et taxe)
- Pas de limites légales pour freiner les retraites dites « chapeaux »
- Un petit patron en faillite, sa résidence principale sera protégée... mais pas celle du salarié licencié
- Les impatriés conservent leurs avantages fiscaux
- Une sorte de carte professionnelle, un « livret ouvrier » sera attribuée permettant aux patrons de contrôler la réalité de la carrière d'un salarié et ses droits à la formation professionnelle sur la vie
- Les petites lignes SNCF seront remplacées par des lignes d'autocar, (ça pue, ça pollue, ça tue)
- Privatisation des aéroports de Toulouse, Nice et Lyon, mais aussi des industries d'armement



- Marchandisation du « don » du sang
- Construction d'une ligne directe Paris Est à Roissy pour que Macron puisse aller plus vite prendre l'avion à Roissy pendant que les jeunes prennent l'autocar
- Ouverture des gares et des « zones touristiques » sous contrôle des préfets et du ministre 52 dimanche sur 52

## ***2-La menace pèse particulièrement sur les CHSCT qui sont vos actuellement comme un véritable outil de contre-pouvoir ?***

Les CHSCT sont une des plus grandes avancées depuis 30 ans dans la défense de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, des conditions de travail, mais il sont trop peu nombreux, il en existe 22 000 en tout et pour tout dans les 3 % d'entreprises de plus de 50 salariés. Les salariés ne sont hélas pas élus, ils n'ont pas de budget, leur formation est insuffisante et il n'y a que 2 h de délégation par mois. S'il y avait eu un vrai CHSCT à AZF peut être aurions-nous évité l'accident terrible qui y a eu lieu : ce sont les salariés eux-mêmes qui sont les plus motivés pour

défendre leur peau... si on leur donne les moyens, de façon indépendante – pas les « experts Seveso » de l'extérieur. Il faudrait élire les CHSCT dans toutes les entreprises de plus de 20 salariés, qu'ils aient un budget, une réelle formation, et des moyens pour les « extérieurs » d'assister régulièrement (médecin du travail, inspecteur du travail et agent de la CRAM) 20 h de délégation et en faire un CE bis, pas les supprimer pour les incorporer dans le CE ... qui en les absorbant les écrasera.

## ***3. Y aura-t-il un impact concret si la mobilisation du 9 avril est forte ?***

Evidemment. Rien n'est joué. Une nouvelle situation sortira des élections des 22 et 29 mars. Sans doute aussi une obligation d'une autre configuration politique gouvernementale. Le Sénat de droite aura encore remanié et aggravé le projet de loi Macron. La commission mixte paritaire échouera. Le coup de force du 49 3 sera-t-il vraiment renouvelé tel quel dans ces conditions ? Il y a une brèche ouverte, l'importance de l'information, et de la mobilisation populaire du 9 avril n'est donc pas une formalité, elle est essentielle, elle tombe à pic, et surtout il est possible de gagner si nous

sommes nombreux. 90 % des Français ignorent tout des dangers de ce projet de loi, d'ici là il faut tout faire savoir, tout étudier, tout démasquer ! En avant : ça aidera les députés opposants à être plus nombreux ! D'ici là chaque jour compte.

**ENCORE UNE STÈLE PROFANÉE...**



***Gérard FILOCHE (ancien Inspecteur du Travail)***

# Loi Macron Ibssindou et Rebsamen

Sans attendre l'examen du projet de loi Rebsamen sur le dialogue social, les sénateurs ont adopté, le 12 mai, en première lecture, le projet de loi Macron pour la croissance et l'activité en y intégrant de nombreux amendements relatifs aux institutions représentatives du personnel (IRP).

Relèvement des seuils d'effectifs pour la mise en place des IRP

- Les délégués du personnel devraient ainsi être élus à compter de 21 salariés dans l'établissement (contre 11 salariés avant).
- CE, CHSCT et DS devraient être élus ou désignés à partir de 100 salariés (contre 50 salariés. Dans les entreprises de 50 à 100 salariés, et dans les entreprises dépourvues de CE par suite d'une carence aux élections, les attributions économiques du CE seraient exercées par les délégués du personnel.

## Fusion du CE et du CHSCT

- Extension de la possibilité de mettre en place une délégation unique du personnel aux entreprises de plus de 199 et de moins de 300 salariés et permet d'y intégrer le CHSCT,
- Faculté donnée aux entreprises d'au moins 300 salariés de regrouper, par accord majoritaire, le CE, le CHSCT et les DP (ou deux de ces institutions) en une seule instance.

Abolition de la peine de prison pour tous les cas d'entrave aux IRP

Plus de pénal mais une amende de 15 000 en cas d'entrave à la constitution de l'IRP (3 750 € actuellement), en cas d'entrave au fonctionnement de l'IRP, l'amende doublerait, passant de 3 750 € à 7 500 €.

L'autorité administrative de nouveau compétente en matière préélectorale

Les sénateurs sont revenus sur la disposition du projet de loi substituant à la compétence de l'administration en matière préélectorale celle du juge judiciaire. Le gouvernement a émis un avis favorable sur cet amendement.

## Feu vert des sénateurs à la réforme prud'homale

Après l'Assemblée nationale, le 19 février, le Sénat a validé la réforme de la justice prud'homale, en la complétant sur plusieurs points. Deux amendements ont ainsi été adoptés s'agissant de la procédure prud'homale. Le premier prévoit la possibilité pour les conseillers rapporteurs, chargés de la mise en état de l'affaire, d'adresser des injonctions aux parties, de fixer un calendrier de mise en état et de prévoir la clôture des débats.

Le second instaure le principe, en appel, d'une procédure « essentiellement écrite ». Les parties devraient donc échanger leurs conclusions et pièces justificatives par écrit. Elles pourraient toujours être entendues par le juge. S'agissant du défenseur syndical, les sénateurs ont prévu d'étendre son statut protecteur en cas de transfert d'activité. Ainsi, le transfert d'un défenseur syndical compris dans un transfert partiel d'entreprise ou d'établissement serait soumis à autorisation de l'inspecteur du travail

## Médecine du travail

Dans son article du 19 mai Edwy Plenel dans Médiapart

parle de la réforme de la médecine du travail

Dans son rapport sur la médecine du Travail le député socialiste Michel Issindou préconise encore plus de réformes qui vont à l'encontre du bien être des salariés : la consultation obligatoire passe de 2 à 5 ans. Le salarié à l'issue de celle-ci ne recevrait plus qu'une attestation de suivi car on veut encadrer les aptitudes « avec réserves » délivrées par le médecin du travail. Ba oui c'est vrai c'est chiant de devoir payer pour adapter le travail à l'homme. Pourquoi ne pas faire l'inverse ? Et c'est justement vers cela que l'on s'oriente in fine avec les préconisations qui sont encore développées dans ce rapport. Les médecins du travail qui gèrent déjà en moyenne 3500 dossiers de salariés n'ont pas été consultés pour ce rapport, pas plus que les instances du personnel. Par contre le DRH de Renault lui, on est allé lui demander son aide, ben voyons ! Mine de rien, on est sciemment en train de dénuder complètement la médecine du travail, pour mieux justifier ensuite sa disparition.

La fiche d'aptitude qui protège le salarié et permet d'adapter le travail au handicap, à l'usure, au question de santé qui surviennent, ça prend la tête, ça coûte des sous aux entreprises !

On avait déjà un problème avec cette question d'inaptitude, car quand l'employeur peut prouver (parfois avec beaucoup de mauvaise foi) qu'il n'a pas réussi à reclasser son salarié il peut le virer. Il y a déjà 120000 personnes qui sont concernées par le licenciement pour inaptitude en France chaque année. (chiffres provenant du rapport Gosselin).

Stratégiquement il est prévu de faire peser d'avantage de charge sur les personnel infirmer, salariés beaucoup moins protégés que le medecin du travail dont le rôle évoluerait en animateur d'équipe. Ne nous y trompons pas, on va clairement vers une démedicalisation progressive du secteur même si on ne parle plus de faire appel au médecin de ville, sujet trop polémique. Ce rapport pourrait faire entrer la réforme du travail dans un projet de loi Macron II. Attention He will be back !

## Dernière minutes Rebsamen

D'après Liaisons sociales du 26 mai

C'est mardi 26 mai après-midi que l'Assemblée nationale a commencé à examiner le projet de loi sur le dialogue social présenté par Rebsamen.

Au programme des festivités : Outre les évolutions de la représentativité déjà évoqué plus haut, il est prévu d'instaurer une prime d'activité à la place du RSA pour, « sécuriser le régime des intermittents du spectacle et instaurer un compte personnel d'activité ».

Compte pénibilité : à peine on a avancé dessus que Valls veut rassurer les patrons et supprimer la fiche individuelle obligatoire !

Benoit Hamon pousse pour que le burn-out soit reconnu comme maladie professionnelle. Mais un pas en avant trois pas en arrière, il est question de supprimer le rapport de situation comparée (l'égalité professionnelle ce n'est encore pas pour demain).



### 3 questions à Patrick Saurin SUD BPCE

*Patrick, tu fais partie notamment du CAC (Collectif pour un Audit Citoyen de la dette). Dans vos publications vous expliquez que la dette publique en France ne vient pas d'une croissance excessive des dépenses publiques ?*

Oui en fait 59% de la dette publique proviennent de 2 causes :

- Le financement de l'Etat sur les marchés financiers à des taux excessifs, au lieu d'emprunter directement auprès des banques ou des ménages à des taux plus bas
- L'exonération des ménages aisés, des grandes entreprises, la multiplication des cadeaux fiscaux et des niches.

*Tu travailles aussi à un Audit sur la dette Grecque, tu te déplaces souvent en Grèce et tu étudies donc la réelle teneur de la dette Grecque ?*

Oui le niveau actuel de la dette grecque (plus de 320Md€ représentant 180% du PIB) provient de multiples facteurs, notamment l'héritage de la dictature des colonels qui a vu la dette multipliée par 4 entre 1967 et 1974. Mais il y a aussi de la fraude fiscale exercée par l'Eglise Orthodoxe, les riches particuliers et les grosses sociétés qui pratiquent la fraude et l'évasion fiscales en toute impunité.

Il est mensonger de dire que les Grecs sont tous des fraudeurs car il faut rappeler que la plupart des salariés (les fonctionnaires notamment) et des retraités ont leur impôt prélevé à la source. La Grèce a également des dépenses militaires très importantes, représentant près du double de celles des autres pays européens.

Il y a encore le poids des taux d'intérêt excessifs payés par la Grèce aux banques. Ces dernières années, les banques privées ont emprunté à des taux très bas auprès de la BCE (entre 1% et 0,25%) pour consentir ensuite des prêts à la Grèce à des taux de l'ordre de 6%, voire de plus de 10% en 2010. Ces mêmes banques qui ont transféré ensuite la quasi-totalité de leur risque sur le Fonds Européen de Stabilité Financière.

*Si on annule la dette est ce que les Français devront payer ?*

En réalité sur les 42 milliards d'euros pour lesquels la France est engagée à l'égard de la Grèce, 11,2 milliards le sont sous la forme de prêts entre les deux pays, les 31 milliards restant représentent une garantie de la France à la Grèce à travers le FESF. En cas de défaut, ces 42 milliards, déjà intégrés à la dette de la France, ne feraient perdre que le remboursement des intérêts, environ 15€ par an pour chaque Français. Par ailleurs, il serait possible d'absorber facilement ces 42 milliards sur une seule année sans préjudice pour les contribuables en France si l'Etat décidait de s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscales qui coûtent chaque année entre 60 et 80 milliards d'euros à la France selon une étude du syndicat Solidaires-Finances publiques.

L'UNION EUROPEENNE CONTRE LA GRECE



Ont participé à ce numéro 98 d'Objectif SUD : **Christian BRIAUD** (Secrétaire National), **Bertrand DUMONT** (CR Normandie), **Peggy Mafalda DURLIN** (CR Aquitaine Gironde), **Richard GÉRAUD Tarzoon** (CR Aquitaine Gironde), **Gérard GOURGUECHON** (UNIRS retraités), **Jean-Michel JOUNEUX** (CR Anjou Maine), **Sabine KELLER** (CR Côte d'Armor), **Christophe LAGOGUÉ** (CR Aquitaine Gironde), **Denis MARION** (CR Normandie), **Valérie NOUAILHAS** (CR Aquitaine Gironde), **Patrick SAURIN** (SUD Caisses d'Epargne - Banque Populaire) **François VAZQUEZ** (CR Charente Périgord) ainsi que l'équipe technique de BORDEAUX ■

# LE TIERS GAGNANT DES PATIENTS ET SOIGNANTS

Que les économistes libéraux le sachent : l'alternative économique keynésienne est inexorablement en marche, comme un malade dépressif qui serait en train de découvrir l'intérêt de la guérison. Certes, c'est toujours difficile de guérir d'une maladie comme le néolibéralisme, le monétarisme, la nouvelle économie classique, mais, vu leurs échecs, la crise et la guerre, il est inéluctable qu'une autre économie progresse. La loi de santé que le gouvernement présente en est un exemple, en instaurant le tiers payant généralisé.

Avant la Sécurité Sociale, les médecins n'étaient pas souvent payés, beaucoup étaient religieux, d'autres faisaient vœu de pauvreté, d'autres encore étaient rémunérés avec des sous ou du troc; ils étaient rares, ceux qui gagnaient bien leur vie. Et ne parlons même pas de l'hôpital, qui était aux mains de quelques castes religieuses. L'arrivée de la Sécurité Sociale, en 1945, a tout changé et a fait progresser l'accès aux soins, mais aussi la rémunération des médecins, pour en faire des professionnels avec des revenus de cadres supérieurs. Mais est-ce le plus important ? Non. L'essentiel est que cette Sécurité Sociale, enviée par Obama, a permis le développement de l'accès aux soins, même si les progrès technologiques et sociaux y ont aussi

malade une matière première de valeur économique. Vous naissez, vous vieillissez et les vendeurs de couches vous tiennent aux deux extrémités de votre vie tout en bouffant des médocs. C'est le mode de pensée de Chirac et de Mattei dès 2002, puis de Bachelot et Sarkozy, avec la tarification à l'activité. Le tout économique : derrière un malade, il n'y a plus une globalité humaine, mais une économie avec un coût, un rendement, une évaluation économique. L'évaluation, ce désert de l'intelligence au service de la destruction de la médecine humaniste. Presque dix ans que les hôpitaux et les cliniques courent après l'activité rentable, sélectionnent les malades qui rapportent ou surcôtent leurs actes, tandis que les autorités sont toujours incapables de freiner les bakchichs donnés avant les actes chirurgicaux ou/et d'anesthésie.

Un argument a été tu : avec le tiers payant, l'argent liquide circulera moins et les petits arrangements vont diminuer en faveur de l'égalité et de la fraternité. Certains hurlent à l'étatisation de la santé: mais elle l'est depuis soixante-dix ans.

## LA MORT DE L'ARGENT

Ne plus avoir d'argent liquide qui circule est de toute façon une évidence dans les années futures. Comment se fait-il que les chèques existent encore à l'heure du virtuel, et pourquoi les pièces et billets continuent d'exister ? Quels gènes primitifs ou parties primitives de nos cerveaux nous font garder les échanges physiques, comme au temps des sesterces, des écus ou des louis d'or ?

Marisol Touraine a raison et a du courage face aux insultes de quelques médecins libéraux. Le tiers payant généralisé est un progrès pour les malades. Il ne s'agit pas d'encadrer la rémunération des professions de santé, qui ne souffriront pas de chômage technique, vu le vieillissement et les malades, qui ne sont pas près de guérir.

Quant à l'argument de dire que de payer en liquide freinerait le consumérisme médical, c'est faux. Car, à ce moment-là, nous devrions tout faire payer, et à tout le monde ! Que se passerait-il ? Une chute des revenus des médecins, mais aussi une baisse de l'accès aux soins et un écrasement du socle social. L'objet collectif de la Sécurité Sociale est de faire du bien, calmer les peurs, soulager les malades, amoindrir le handicap. La Sécurité Sociale est keynésienne. Et le roi Midas est mort depuis longtemps, à bouffer son or et à chier des écus ■

*Patrick PELLOUX*

*Charlie Hebdo 1183 - 25 mars 2015*

QUE VEULENT LES MÉDECINS LIBÉRAUX ?



contribué. La valeur de la Sécurité Sociale, et souvent aussi des mutuelles, est basée sur les mots "ensemble" et "solidarité". Ces deux mots sont vulgaires pour les libéraux, qui voient dans la santé un bâton pour contenir l'humain. Sans la Sécurité Sociale, combien un malade devrait-il payer un médecin pour lui avoir sauvé la vie ? Un milliard en or ?

La médecine serait-elle devenue le nouveau mythe de Midas : derrière tout malade se cache de l'or ? L'acte de soigner ne devenant plus qu'une marchandise, et un

# Les retraité-e-s de l'UNIRS Solidaires en Assemblée Générale.

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS) a tenu son Assemblée Générale 2015 le 23 avril dernier. Comme il est prévu dans les Statuts de l'UNIRS, l'AG regroupait des délégations représentant des retraités de Solidaires locaux et des retraités de fédérations et syndicats membres de Solidaires (la fédération SUD CAM était représentée par Gérard PERTUÉ, qui est aussi trésorier de l'UNIRS).

Le rapport d'activité du Conseil d'Administration a été présenté par les membres du secrétariat de l'UNIRS (Gérard GOURGUECHON de Solidaires Finances publiques, Patrice PERRET de Sud Rail, Gérard PERTUÉ de Sud Cam et Jean PIOT de l'Essonne).

Au cours des douze derniers mois l'activité de l'UNIRS a principalement été tournée vers le projet de loi du gouvernement dit d' « *Adaptation de la société au vieillissement* ». Les interventions ont toutes montré le grand décalage entre des déclarations de principe faites par les responsables politiques en général assez favorables à la reconnaissance qui est due aux personnes âgées et la réalité des politiques qui sont menées : blocage des retraites et baisse du pouvoir d'achat de la plupart des personnes retraitées compte tenu de ce gel des pensions, de l'augmentation des cotisations (CSG, mutuelles, etc.) et des mesures fiscales visant plus particulièrement les personnes retraitées. Cette politique gouvernementale s'inscrit, pour l'essentiel, dans la continuité des politiques économiques, budgétaires et "sociales" menées par les gouvernements précédents. Il a été rappelé que le gouvernement est particulièrement laxiste et généreux à l'égard des multinationales et de leurs actionnaires, mais qu'il mène une politique de rigueur à l'égard du plus grand nombre.

Au cours des douze derniers mois, l'UNIRS a été bien engagée dans l'intersyndicale "retraités" avec les retraités de la CGT, de FO, de la FSU, de la FGR-FP, de la CFTC et des associations UNRPA et LSR. Des actions spécifiques ont ainsi pu être menées le 3 juin 2014 (manifestation nationale à Paris, avec 20 000 manifestants), manifestations dans les départements le 30 septembre 2014 et le 17 mars 2015.

Les délégations présentes à cette AG ont toutes confirmé la nécessité de développer le syndicalisme "Solidaires" dans le milieu des personnes retraitées. Il s'agit d'une population de plus en plus nombreuse qui fait partie des victimes des politiques favorables à la finance et aux financiers. Les militantes et les militants de l'UNIRS estiment que les personnes "en retraite" ne sont pas pour

autant en retrait des mobilisations nécessaires pour stopper ces politiques régressives. Mis "hors les murs de l'entreprise" du fait de leur mise en retraite, les retraités ont un très large champ d'intervention syndicale qui s'ouvre à eux, allant de leur pouvoir d'achat, donc des politiques économiques menées, des politiques de l'emploi, des choix en matière de Sécurité Sociale, de services publics, aux politiques menées en matière de logement, d'urbanisme, de protection des consommateurs, de transports, d'aide à l'autonomie, etc. L'UNIRS dispose désormais d'un dossier revendicatif général assez large portant sur ces différents points. Au cours des douze derniers mois, le suivi fait des discussions menées autour du projet de loi du gouvernement sur l'adaptation de la société au vieillissement, a conduit à la rédaction d'un document d'une quinzaine de pages qui dénonce notamment l'absence de moyens financiers pour réduire les restes à charge des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs familles. Les besoins ne seront financés que par la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), soit environ 645 millions d'euros par an, prélevée sur les personnes retraitées imposables à l'impôt sur le revenu. Le gouvernement n'a donc pas retenu l'idée d'une solidarité intergénérationnelle. La revendication portée par l'UNIRS Solidaires et par d'autres organisations syndicales de création d'un service public « de l'aide à l'autonomie » avec des personnes formées, qualifiées, correctement rémunérées, n'est pas du tout retenue. Bien au contraire, tout est fait pour rendre ce secteur "attractif" pour les investisseurs privés : la "silver économie" est présentée par le gouvernement et le Medef comme un nouvel Eldorado possible pour de futurs actionnaires. La revendication jointe d'une prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale des restes à charge n'est pas du tout retenue non plus. Là aussi, une sélection se fera par l'argent.

La motion d'actualité votée par l'Assemblée Générale témoigne de l'engagement très large de l'UNIRS dans les mobilisations "retraités" avec les autres organisations de retraités, et de l'engagement tout autant important et nécessaire dans l'interprofessionnelle, avec et dans Solidaires, pour un changement de société : pour un autre partage des richesses, pour un autre partage du temps de travail conduisant à la suppression du chômage qui pèse sur les rapports de force entre les salariés et les directions des entreprises, il faut une action largement unitaire et déterminée ■

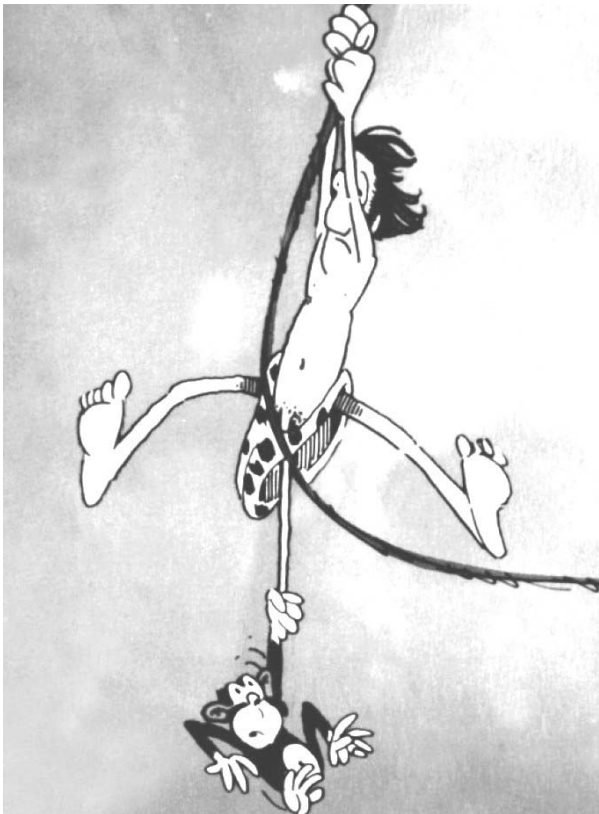
*Gérard Gourguechon*

## Régime ou tartes gourmandes ?

Ça y est c'est reparti ! Je ne sais pas si c'est un marronnier, une mode, un manque d'imagination, l'absence d'argument nouveau, mais certains politiques recommencent à défendre cette idée lancée par le MEDEF, que le code du travail est trop gros, trop lourd.

A l'approche de l'été, nous voilà encore dans le dictat de la minceur. Même le code du travail n'a plus le droit de se nourrir de sécurités complémentaires. L'ANI n'a pas suffi, selon nos dirigeants, les textes doivent encore passer au régime plus strict. C'est bizarre quand même de considérer le code du travail comme un objet encombrant ou comme quelque chose d'obèse qu'il faudrait dégraisser, voir supprimer.

Mais en fait, ce qui me sidère le plus, c'est cette espèce d'inconscience des dirigeants. En effet, les patrons militent pour supprimer leur meilleur ami, leur armure, leur



contrat de garanties. Non ! Non ! Je ne me trompe pas et je maintiens que le code du travail est le meilleur protecteur du patronat. Pour preuve, imaginons qu'aujourd'hui, là, maintenant, le code du travail n'existe plus. Avec le ras le bol général, comment vont se régler les conflits sociaux ? Comme j'aime..... à grands coups de tartes dans la gueule. Fini les NAO où on fait semblant. On démarre par deux mandales au représentant le plus haut en grade de la délégation patronale, plus une gratuite au plus joufflu, juste pour poser les bases de la discussion, un préambule en quelque sorte et ensuite, c'est 100 € par mois pour tous minimum avec effet rétroactif depuis tou-

jours. Et pour le donnant-donnant, afin d'avoir une réciprocité, on s'engage à ne pas leur refaire la tronche à notre goût, on leur laisse l'original pour rentrer dans leurs pénates. Fini les discussions sans fin, que du dialogue social en braille, avec les mains. Pour sûr, le patronat perdrait tous ses privilèges et les salariés, jamais contents, resteraient frustrés de ne pas pouvoir tous participer aux négos. Le syndicat reprendrait sa place avec un taux d'adhésion en hausse exponentielle et le rôle de négociateur connaîtrait un succès phénoménal.

### Manque de bol... y a le code du travail.

Oui, je sais, je m'emporte. Le joufflu mérite pas sa tarte, mais j'ai l'impression qu'il se fout de notre gueule, je ne sais pas pourquoi.

Cette idée très libérale de s'attaquer au droit du travail vient longtemps après celles menées par les libéraux contre les syndicats, défenseurs des droits sociaux. Des libéraux, y en a plein le FMI et pourtant, en mars dernier, une équipe d'économistes de cette institution a démontré que d'une part, le retrait du syndicalisme ne doit rien au hasard, ni à la fatalité et d'autre part qu'il existe un lien ténu entre la baisse du syndicalisme et l'augmentation des revenus des patrons et des actionnaires.

Pas de fatalité donc, le scénario était écrit par les libéraux, les décors étaient ceux de l'Assemblée Nationale, avec la participation des pouvoirs publics (élus) et les costumes de Donald Rolex.

Quant aux rémunérations, tout ce qui n'est pas donné aux salariés d'en bas, n'est pas perdu pour tout le monde et en réduisant l'influence des syndicats sur les décisions de l'entreprise, c'est plus facile, bien sûr.

Le FMI a donc conclu qu'il n'en avait rien à foutre de cette étude issue de son sein, rien à braire comme celle issue toujours du FMI qui démontrait que l'austérité n'est qu'une vaste connerie.

Et vous savez pourquoi ils ont en rien à braire ? Parce qu'ils pensent qu'ils peuvent encore nous tondre sans qu'on réagisse et qu'on est trop cons.

### Alors ? Prêt pour la distribution de baffes ?

*Tarzoon*